



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin



ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Appel à projets

« Regards sur notre Marais ! »

Collèges – Lycées – MFR
Année scolaire 2024-2025



[Réponse avant le 13/09/2024 sur le formulaire en ligne](#)



Regards sur notre Marais | 2024-2025

Un projet sur le Marais poitevin ?

Le Parc, l'Éducation nationale et les acteurs de l'éducation vous accompagnent.

Afin de faciliter la découverte du Marais poitevin au sein des collèges, lycées et Maisons Familiales Rurales (MFR), le Parc naturel régional du Marais poitevin lance un **appel à projets en partenariat avec les services de l'Éducation nationale**. Il vous permet, en tant qu'enseignant-e, de réaliser un projet pédagogique en :

- bénéficiant d'un accompagnement du Parc, de l'Éducation nationale et des acteurs de l'éducation ;
- profitant d'une rencontre avec tous les acteurs et d'une présentation du territoire afin de finaliser le projet ;
- obtenant une aide forfaitaire du Parc naturel régional au travers d'une convention de partenariat.

Les projets : « Regards sur notre Marais »

Les projets éligibles seront :

- soit un projet scientifique,
- soit un projet scientifique, artistique et culturel

Leur objet d'étude est le Marais poitevin. Ces projets pourront explorer des champs très divers comme l'énergie, le réseau hydraulique, les transitions écologiques, le changement climatique, l'eau, les risques, la faune et la flore, l'alimentation, la captation carbone, le climat, la gestion des ressources, les écosystèmes, les arbres, le paysage, l'agriculture, la biodiversité etc.

Un projet scientifique

L'approche scientifique permet la découverte et la compréhension d'un phénomène, d'un lieu.

Le projet place l'élève en immersion dans son environnement et lui permet :

- de porter un regard nouveau sur le Marais poitevin au travers d'une question scientifique ;
- d'observer, d'analyser des faits, des phénomènes « scientifiques » ;
- de soutenir des travaux tout en développant des postures différentes (l'écoute, le travail collaboratif...) ;
- d'approfondir sa connaissance du Marais poitevin.

Quelle que soit la coloration disciplinaire du projet (technologique, historique, biologique, philosophique, sociale, etc.), le projet devra organiser une confrontation entre les élèves et les réalités de terrain pour explorer la problématique, émettre des hypothèses, réaliser des expériences pour confirmer ou infirmer les hypothèses. À l'échelle de la classe ou pour chaque élève, une production est également demandée pour conclure le projet. Cela constitue également une base de partage des découvertes au-delà de la classe engagée.

Exemples de questions scientifiques :

- À quoi servent les zones humides ?
- Comment se porte la biodiversité dans le Marais poitevin ?
- Qu'est-ce qu'une espèce « menacée » ?

Le projet devra être porté :

- ➔ **par un ou deux enseignants** de n'importe quelle discipline. Le(s) porteur(s) du projet déterminera librement le(s) champ(s) exploré(s) sur l'année scolaire.

Le projet devra faire intervenir :

- ➔ **deux acteurs de l'éducation** en capacité de proposer des sorties de terrain et des contenus scientifiques.

Un projet scientifique, artistique et culturel

Conjuguant une dimension scientifique, artistique et culturelle, ce projet se construit dans la complémentarité des enseignements, des découvertes sur le terrain et des pratiques expérimentées.

Le projet place l'élève en immersion dans son environnement et lui permet :

- de porter un autre regard sur le Marais poitevin ;
- de rencontrer des artistes, des scientifiques et des professionnels qui centrent leur activité d'observation, d'analyse et de recherche sur le Marais poitevin ;
- de recevoir la connaissance d'une pratique, de recevoir les premiers rudiments d'une discipline, d'un sujet ;
- de développer sa créativité, des compétences transversales.

Le Marais poitevin est une source d'inspiration pour des artistes, des plasticiens, des écrivains, des photographes, des peintres, des cinéaste-vidéastes, des musiciens, etc. C'est la rencontre avec différents acteurs qui aidera vos élèves à appréhender d'autres réalités par le croisement des regards. À échelle de la classe ou pour chaque élève, une production est également demandée pour conclure le projet et faciliter le partage avec d'autres publics au-delà de la classe engagée.

Le projet devra être porté :

- ➔ **par au moins deux enseignants** dont un enseignant d'une discipline artistique (musique, chant, théâtre, danse...). Les porteurs du projet détermineront librement laquelle des deux dimensions sera la « dimension majeure » et choisiront le(s) champ(s) exploré(s) sur l'année scolaire.

Le projet devra faire intervenir :

- ➔ **trois acteurs de l'éducation** en capacité de proposer des sorties de terrain et des contenus scientifiques, artistiques et culturels. Deux acteurs devront être choisis en fonction de la dimension majeure ; le dernier, lui, sera associé à la dimension mineure.

Les partenaires du projet

Pour construire votre projet, retrouvez les coordonnées des acteurs de l'éducation aux patrimoines reconnus comme partenaires du Parc naturel régional du Marais poitevin sur ce lien : [Liste des acteurs de l'éducation aux patrimoines](#).

Rencontrer dans le cadre du projet un.e professionnel dont l'activité dépend fortement du Marais poitevin peut apporter un éclairage sur la compréhension des enjeux du territoire. Parmi ces nombreux acteurs économiques, certains sont porteurs de la marque « Valeurs Parc naturel régional », la liste est accessible par ce lien : [Liste des prestataires marqués Valeurs Parc naturel régional](#).

Modalités de candidature

Vous choisissez le projet qui s'harmonise avec vos attentes et vos objectifs pédagogiques en complétant le formulaire en ligne. Les dispositifs portés par le Parc naturel régional du Marais poitevin ne peuvent pas être cumulés. Les projets éligibles seront ceux qui retiendront l'attention de la commission pédagogique.

L'accompagnement du Parc

Pour faciliter la mise en place de votre projet, le Parc vous propose :

- La sélection et la mise à disposition de ressources pédagogiques ;
- Une journée de co-formation des enseignants et des intervenants avant le démarrage du projet ;
- Un accompagnement au cours de la phase de candidature et lors de sa finalisation (rédaction du scénario pédagogique) ;
- La valorisation de votre projet par une œuvre collaborative exposée notamment lors de la restitution commune des projets ;
- L'apport d'une aide forfaitaire.

Bénéficiaires

Sont éligibles, les établissements publics ou privés suivants :



- Établissements du second degré sur [le territoire du Parc](#) :
 - ✓ Collèges, lycées de filières générales, professionnelles et technologiques, et lycées agricoles recevant les élèves du territoire ;
 - ✓ Maisons Familiales Rurales (MFR) : Mareuil-sur-Lay, Saint-Martin de Fraigneau, Sansais-la Garette, Saint-Michel en l'Herm ;
- Etablissements retenus lors d'une édition précédente de l'appel à projets « À la découverte du Marais poitevin » qui candidatent pour une deuxième et dernière année.

Critères d'éligibilité du projet

Dimension Parc

Le projet :

- ✓ se déroule sur le territoire du Parc ;
- ✓ place l'élève en immersion dans son environnement proche (sorties de terrain) ;
- ✓ fait intervenir des acteurs de l'éducation aux patrimoines ;
- ✓ permet à l'élève de s'approprier le Marais poitevin et de rencontrer des acteurs du territoire ;
- ✓ privilégie les déplacements doux et actifs lors des activités des élèves.

Démarche pédagogique

La démarche pédagogique du projet :

- ✓ rend l'élève acteur de ses découvertes ;
- ✓ permet la réalisation de productions individuelles et/ou collectives des découvertes ;
- ✓ s'inscrit dans le développement des compétences des programmes éducatifs portés par l'Éducation nationale et l'Enseignement agricole.

Sélection des projets

Les projets lauréats seront sélectionnés par une commission pédagogique réunissant les représentants de l'Éducation nationale des deux académies et le Parc naturel régional du Marais poitevin.

Prise en charge financière du Parc

Une **convention de partenariat** sera signée entre l'établissement et le Parc pour le financement du projet.

L'**aide forfaitaire du Parc** permettra à l'établissement de prendre en charge 100% des coûts d'interventions des acteurs de l'éducation, plafonnée à

- 700 € TTC par classe, limitée à 1 classe par établissement scolaire pour le projet scientifique,
- 1 000 € TTC par classe, limitée à 1 classe par établissement scolaire pour le projet scientifique, artistique et culturel.

Cette aide financière, inscrite dans la convention, sera versée après :

- la réalisation du projet,
- la participation au temps de restitution,
- la transmission au Parc des productions des élèves.

Cette prise en charge du Parc est conditionnée au fait que la gratuité des activités soit garantie pour les élèves de la classe retenue.

Étapes et Engagements

"Regards sur notre Marais" Calendrier de l'appel à projets 2024-2025



Pour agrandir le schéma des étapes, cliquez sur ce lien : [Chronogramme de l'Appel à projets](#).

Informations pratiques

Vous avez l'envie de monter un projet sur « Regards sur notre Marais » ?



Complétez le formulaire en ligne disponible sur :

<https://projetseducatifs.parc-marais-poitevin.fr/colleges-lycees-2024/>

La date limite de validation de votre inscription est fixée le 13 septembre 2024.

Vous souhaitez développer un projet artistique et culturel plus marqué, contacter le Parc naturel régional du Marais poitevin qui expérimente un dispositif d'éducation artistique et culturelle associant une compagnie artistique.

Pour tout renseignement sur l'appel à projet et l'accompagnement dans votre candidature, vous pouvez contacter :

Elise Beaubeau · Chargée d'animation des projets éducatifs

2, rue de l'église · 79510 Coulon

Tél. 05 49 35 15 49 - 06 21 19 27 38

e.beaubeau@parc-marais-poitevin.fr



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin

2, rue de l'église
79510 Coulon
05 49 35 15 20